

● Élémentaire

Du CP au CM2

SCOLARISATION
EN ÉCOLE ORDINAIRE
LANGUE FRANÇAISE – LPC

injs



RENSEIGNEMENTS

Secrétariat pédagogique
secretel2@injs-paris.fr
Tél. 01 53 73 14 33 ou 36



Elémentaire

Scolarisation en école ordinaire du CP au CM2

L'Institut National de Jeunes Sourds de Paris assure une prise en charge d'enfants sourds scolarisés en milieu ordinaire au sein d'une école de la ville de Paris, du CP au CM2.

Il s'agit, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation bâti sur la langue française - LPC, d'offrir un accompagnement adapté aux besoins de chaque enfant accueilli. Les méthodes utilisées visent un accès progressif à l'autonomie en situation de classe et à un parcours scolaire sans encombre.

Cette équipe rapprochée s'appuie sur une équipe élargie présente dans l'institut : médecin ORL, psychologue, assistante sociale, directeur des enseignements et chef de service éducatif. Un suivi pluridisciplinaire est réalisé pour chaque enfant sourd.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BUFFON - 21 RUE BUFFON 75005 PARIS
(inclusion collective)

L'inclusion collective dans cette école est assurée par une équipe INJS. L'objectif est de passer progressivement, en lien avec les enseignants Education Nationale, à une autonomie scolaire suffisante permettant à terme une inclusion individuelle. Des ateliers de communication en LSF sont proposés aux élèves à raison d'une heure par semaine.

L'équipe INJS, permanente sur l'école, œuvre en complémentarité dans le respect des missions de chacun et avec les enseignants Education Nationale.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT-JACQUES - 250, RUE SAINT-JACQUES 75005 PARIS
(inclusion individuelle)

Dans le cadre d'une inclusion individuelle, des codeurs LPC accompagnent l'élève déficient auditif dans l'acquisition de la langue française et les acquisitions scolaires. Tous les messages oraux de l'enseignant de l'Education Nationale sont transmis par le codeur.

Educateurs, professeurs spécialisés et orthophonistes peuvent soutenir et renforcer si besoin les apprentissages et faciliter l'inclusion de l'enfant dans son école.

Les professionnels de l'INJS présents dans l'accompagnement :

> **Le professeur spécialisé CAPEJS**

- en classe annexée, il dispense lui-même un enseignement spécialisé en groupe classe dans le respect des programmes de l'Education Nationale ;
- en classe ordinaire, il aide les enfants sourds à accéder aux informations orales données par l'enseignante ;
- en séance individuelle, il pratique un apprentissage et un perfectionnement du langage oral et de la parole ;
- Il apporte un soutien scolaire hors de la classe.

> **L'éducateur spécialisé**

- assure l'accompagnement du jeune sourd dans l'acceptation des règles sociales de la vie de groupe et dans l'accès à l'autonomie ;
- utilise au maximum les moyens de communication, l'oral avec LPC en priorité, pour favoriser les échanges entre l'enfant sourd et ses camarades de l'école.

> **Le codeur**

- évalue le niveau de décodage de l'élève sourd et l'entraîne au décodage ;
- accompagne l'élève.

> **L'orthophoniste**

- rééduque le langage oral et écrit en séance individuelle et en groupe ;
- travaille en complémentarité avec les professeurs spécialisés CAPEJS.

